Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260416-2026_04_16_D_17-DE

Commune de Plénée-Jugon

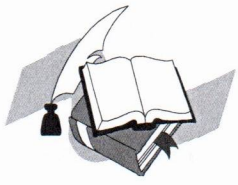
Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 16 avril 2026

L'An Deux Mil ***Vingt Six****, le jeudi* ***16 avril*** *à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 11 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur* ***Roland LUCAS, Maire****. Madame Anne-Sophie AUFFRAY, Conseillère, a été désignée Secrétaire de Séance.*

Conseil du 16-04-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	04	16	17	00

Mutualisation des Locaux Communaux avec LTM
Convention Indemnitaire Triennale 2025-2027
Régularisation de l'exercice 2024

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	22
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	11-04-2026
RÉUNION	16-04-2026
AFFICHAGE	22-04-2026
TRANSMISSION	22-04-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	01	21	1	0	0	
	HERVE Anne	1ère Adjointe	01	21	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	2ème Adjoint	01	21	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	3ème Adjointe	01	21	1	0	0	
	PANSART Rémi	4ème Adjoint	01	21	1	0	0	
	CHARRA Marine	5ème Adjointe	01	21	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	6ème Adjoint	01	21	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	01	21	0	0	1	SAMSON Gérard
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	01	21	1	0	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				22	0	1	

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260416-2026_04_16_D_17-DE

Conseil du 16-04-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	04	16	17	00

Mutualisation des Locaux Communaux avec LTM
Convention Indemnitaire Triennale 2025-2027
Régularisation de l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par courrier du 4 février 2025, la Communauté d'Agglomération a rappelé les principes de la mise à disposition de locaux communaux au bénéfice de Lamballe Terre & Mer tels qu'ils avaient été présentés tors de la Conférence des Maires le 11 juin 2024 :

- Principe de la gratuité dans le cadre de manifestations ponctuelles (réunions, cérémonies, spectacle du conservatoire ...) ou d'activités régulières à faible fréquentation (permanences du type Bonjour Habitat ou CIAS, /es activités ponctuelles dans un gymnase, les espaces-jeux du Relais Petite Enfance, les espaces jeunes, la ludothèque itinérante ...),

- Principe du forfait indemnitaire pour l'Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH) du mercredi et des vacances solaires, pour la Ludothèque, ainsi que pour les lieux d'enseignement du conservatoire. Ce versement forfaitaire comprend la location, les fluides, le ménage y compris les consommables. Afin de ne pas pénaliser les agents mis à disposition, les heures de ménage pour les ALHS sont facturées séparément.

Dans un souci de prévisibilité et de stabilité financière, il est proposé de modifier les modalités de révision des forfaits, en se référant **à l'indice ILAT** avec **plancher de 0,50% et plafond de 2%**. Le contenu de la convention de régularisation se décline comme suit :

ARTICLE 1 - OBJET
ARTICLE 2 - DUREE
ARTICLE 3 - MODALITES DE MISE A DISPOSITION
ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIERES
ARTICLE 5 - RESPONSABILITE - ASSURANCES
ARTICLE 6 - CONTACTS- INTERLOCUTEURS
ARTICLE 7 - EVALUATION
ARTICLE 8 - MODIFICATION - RESILIATION
ARTICLE 9 - REGLEMENT DES LITIGES

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER la **convention indemnitaire triennale 2025-2027** des locaux communaux mutualisés avec la Communauté d'Agglomération Lamballe terre & Mer avec régularisation de l'exercice 2024 sur le fondement des dispositions prévues à l'article 4-2-3 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention indemnitaire ainsi que l'ensemble des pièces et documents requis pour la liquidation des créances communales.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
23	22	01	00	23	00	00	23	00	23	23	00

Le Maire,
Roland LUCAS,
Plénée-Jugon, jeudi 16 avril 2026

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
22640